BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 336

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LISIEUX

Ventes et cessions

384 317 558 RCS Lisieux.
SARL M.D..
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 457347.05 EUR.
Adresse : 1560, Chemin du Nouveau Monde, Ferme Bailleul14130 Saint-Hymer.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT HYMER du 30 juin 2025, La société SARL M. D, Société à responsabilité limitée au capital de 457 347,05 euros, dont le siège social est situé à SAINT HYMER (14 130) 1560 Chemin du Nouveau Monde Ferme Bailleul immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de LISIEUX sous le numéro 384 317 558, et la Société SARL MVD, Société à responsabilité limitée au capital de 855 057 euros, dont le siège social est situé à SAINT HYMER (14 130) 1560 Chemin du Nouveau Monde Ferme Bailleul immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de LISIEUX sous le numéro 484 874 169, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SARL MVD par la société SARL M.D. La société SARL MVD ferait apport à la société SARL M.D de la totalité de son actif, soit 1 948 152,81 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 238 309,87 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 709 842,94 euros, arrondi à 1 709 843 euros. En rémunération de cet apport net, 30 000 parts sociales nouvelles de 15,24 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SARL M. D à titre d'augmentation de son capital social de 457 200 euros. La société absorbée étant associée de la société absorbante, les 30 000 parts sociales de la société SARL M.D détenues par la société SARL MVD seront annulées par voie de réduction de capital de l'absorbante à hauteur de 457 347,05 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 795 039,49 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 2 parts sociales de la société SARL M.D pour 1 part sociale de la société SARL MVD. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par SARL MVD depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par SARL M.D. La société SARL MVD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente

publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LISIEUX au nom des deux sociétés le 16 juillet 2025..

